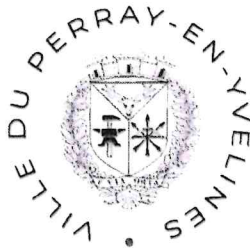


2026/48
18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Décision du Maire

n° 2026 / 45

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Convention d'occupation de locaux à usage commercial situé au 16 rue de Chartres à Le Perray-en-Yvelines

Le Maire de la commune du Perray-en-Yvelines,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et 23 et le paragraphe 4,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-21 du 22 mars 2026 autorisant Monsieur le Maire de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses, à titre gratuit ou onéreux, pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

CONSIDERANT la demande d'occupation de locaux à usage commercial au 16 rue de Chartres de la pizzeria FAMIGLIA,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le bail de locaux à usage commercial situé 16 rue de Chartres - 78610 Le Perray-en-Yvelines avec la SASU FAMIGLIA.

Article 2 :

Le bail prend effet en date du 04 mai 2026 pour une durée initiale de 9 ans renouvelable.

Article 3 :

Le loyer mensuel est fixé à 1 438.33 € hors charges, payable à terme échu.

Article 4 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.

Article 5 :

La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Commune et sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet et copie sera faite Monsieur le Trésorier Principal chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait au Perray-en-Yvelines, le 04/05/2026

Monsieur le Maire
Geoffroy BAX de KEATING



Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville • Place de la Mairie • 78610 Le Perray-en-Yvelines

T 01 30 46 31 24 • ✉ mairie@leperray.fr • 🌐 www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2026

Application agréée e-legalite.com

99_AR-078-2178 04863-2026 05 04-D2 02645-AR

